



## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1873-22**

AVIS PUBLIC est donné que, lors d'une séance ordinaire tenue le 25 avril 2022, le conseil municipal de Dolbeau-Mistassini a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **1873-22** décrétant un emprunt et une dépense de 815 750 \$ pour des honoraires professionnels – Plateau Saint-Louis;

Le règlement numéro 1873-22 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, en date du 29 juin 2022.

Ce règlement est déposé actuellement au bureau du greffier de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau et ledit règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Le 13 juillet 2022

M<sup>e</sup> André Coté, greffier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 364 de la Loi sur les cités et villes)**

Je, soussigné, M<sup>e</sup> André Coté, greffier, résidant à Dolbeau-Mistassini, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut en date du 13 juillet 2022, en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, entre huit heures trente et midi (8 h 30 à 12 h) et de treize heures à seize heures (13 h à 16 h 00) et que l'avis public a été publié dans le journal Nouvelles Hebdo, dans son édition du 13 juillet 2022.

Le 14 juillet 2022

M<sup>e</sup> André Coté, greffier